

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 30 septembre 2019

DÉLIBÉRATION n°2019-53

Le conseil d'administration s'est réuni le 30 septembre 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 20 septembre 2019.

Point de l'ordre du jour :

4.3. Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article R. 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

En vertu de l'article R. 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques, il revient au conseil d'administration d'attribuer les concessions de logement par nécessité absolue de service.

Proposition de décision soumise au conseil :

Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à M. Stéphane Guy, responsable du service technique de l'IUT (logement de 140 m² situé au 29 rue du Pont Volant à Tours – Site Jean Luthier – IUT de Tours), à compter du 15 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	0
Votes exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Pièce jointe :

- Néant.

Fait à Tours, le 03 octobre 2019

Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

04 OCT. 2019

Transmise au recteur le :

04 OCT. 2019